

Infos diverses

ASSURANCES

Nous vous rappelons que l'extension de garantie pour nos licenciés coure jusqu'au 31 octobre 2018 que l'association soit réaffiliée ou pas, cette mesure concerne tous nos licenciés qu'ils soient assurés à l'APAC ou ailleurs. Par contre une association organisant une épreuve après le 31 août doit obligatoirement être réaffiliée.

MUTATIONS

Depuis l'AG d'Orléans en 2015 une nouvelle réforme des mutations a été votée : un licencié ne renouvelant pas sa licence dans son association pour la nouvelle saison peut la quitter sans faire de démarches particulières ni en avertir quiconque (attention certains comités départementaux ont pu mettre des places des clauses particulières, se renseigner auprès d'eux).

Par contre, un licencié ayant repris sa licence pour la nouvelle saison auprès de son club, s'il décide ensuite de changer de club doit obligatoirement remplir le formulaire de mutation exceptionnelle (suivant les départements des frais peuvent être demandés) avec les obligations qui en découlent.

LISÉRÉS SUR LES MANCHES

Il est de tradition lorsqu'on a été champion national Ufolep de pouvoir porter les années suivantes des lisérés en bas des manches. Si vous avez été champion de France dans une autre fédération (FFC, FSGT) vous ne pouvez pas les porter sur votre maillot Ufolep, il en va de même pour tous les championnats de France corporatifs (Pompier, Élus, Boulanger, Éclésiastique, etc..)

CERTIFICATS MÉDICAUX

Du fait de la réforme de l'an dernier, un CM est désormais valable 3 ans (sauf pour les sports à risques, voir liste sur le site du Ministère des Sports). Il n'est plus obligatoire de préciser la nature du certificat (pratique des Activités cyclistes en compétition ou autres, seule la mention pour la pratique du sport en compétition est obligatoire, ce qui permet avec un seul CM de couvrir l'ensemble des sports pratiqués [sauf à nouveau pour les sports à risques]).

Pour les années suivantes, vous devez remplir une attestation où vous devez préciser en cochant une dizaine de cases, quel est votre état de forme du moment. ATTENTION, si une seule de ces cases n'est pas cochée, il faudra repasser un CM, qui sera à nouveau valable 3 ans à compter de cette date.

Pour les licenciés des autres fédérations, vous devez vérifier que la date de leur CM porté sur leur licence est bien inférieure à 3 ans, les non-licenciés doivent obligatoirement produire un CM pour la pratique du sport de moins d'un an.

Questionnaire de santé pour le renouvellement du CM

FORMATIONS

Un nouveau plan de formation est en cours d'élaboration, plus simple, plus court dans la durée de formation, nous espérons qu'il va relancer les formations fédérales d'officiels ou d'animateurs, qui principalement en Activités Cyclistes semblait être délaissées depuis quelques années.

CARTES DE COMPÉTITEURS

Depuis quelques années maintenant les cartes de compétiteurs sont valables du 1er janvier au 31 décembre, cas particulier le cycloport qui a cheval sur 2 saisons oblige d'avoir la carte et la licence 2019 pour pouvoir commencer la saison en octobre 2018. Les nouvelles catégories d'âges sont alors appliquées dès le début des compétitions.

Pour le VTT, certains départements appliquent le principe du cyclocross, ayant des challenges à cheval sur deux années.

Pour résumer, les cartes cyclocross et VTT sont disponibles à la création dès maintenant, les cartes cycloport le seront vers le 15 décembre.

N. B. Ces questions reviennent sans arrêt, c'est pourquoi il nous a semblé bon de les publier, ce document pourra même s'enrichir au fil du temps avec de nouvelles questions pertinentes que vous nous enverrez.